



Toulouse, le 15 mars 2021

LE PRESIDENT

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

A l'appel de plusieurs syndicats des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), des manifestations ont eu lieu sur tout le territoire national aujourd'hui pour dénoncer des inégalités de traitement dans le cadre des accords du Ségur de la santé et le manque de moyens et la dégradation de leurs conditions de travail face à la pandémie. Nous avons ainsi souhaité recevoir une délégation afin qu'elle puisse nous exprimer ses revendications.

En premier lieu la prime de 183 euros dont une partie des personnels des ESSMS en est encore privée. Pourtant, ils ont fait les mêmes études, ont les mêmes diplômes, font le même travail et ont les mêmes charges et responsabilités. Cette inégalité de traitement est incompréhensible car elle renforce le cloisonnement de politiques sectorielles au détriment de la transversalité nécessaire pour assurer le meilleur service aux habitants. Par ailleurs, ces décisions entraînent des logiques concurrentielles entre établissements et services mettant à mal tous les efforts faits pour parvenir à une meilleure attractivité des métiers. Les décisions que vous avez prises, une fois encore sans anticipation, ont des effets délétères.

Nous consacrons chaque année près de 500 millions d'euros pour le financement des établissements et services en faveur de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Concernant les structures relevant de notre compétence, les élus du Conseil départemental n'ont cessé d'augmenter chaque année les moyens alloués aux ESSMS. Des places nouvelles ont même été créées en grand nombre afin de répondre aux besoins : 24 établissements et services enfance pour plus de 1600 places, 9 résidences autonomie pour plus de 600 places, 1 nouvel établissement pour les personnes en situation de handicap de 40 places (type foyer de vie), des places supplémentaires dans des établissements déjà existants en EHPAD comme dans les établissements pour personnes en situation de handicap. Le Département est pleinement mobilisé pour soutenir ces établissements et services qui font preuve au quotidien d'un engagement sans faille et d'un grand professionnalisme.

Depuis le début de la crise, le Département a continué à jouer un rôle essentiel auprès de l'ensemble des acteurs de ces secteurs en contribuant aux dotations en masques au cœur de la crise et au financement d'une prime, ce qui a représenté un effort supplémentaire de 4 millions d'euros, ou bien encore en sécurisant tous les financements conduisant à maintenir l'ensemble des rémunérations.

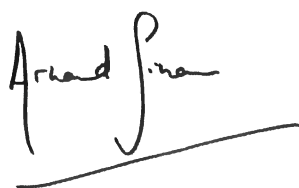
Malgré la crise liée à la Covid19, nous avons maintenu notre politique reconnue de développement et de soutien aux établissements et services et nous répondons à tous les appels à projet permettant d'aller chercher des financements complémentaires.

Le constat est aujourd'hui unanime. Les besoins ne cessent de croître. Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire de décisions étiquées, de tergiversations, voire de recul ou report de lois plus que jamais nécessaires. Il est aujourd'hui indispensable qu'un nouvel équilibre financier soit trouvé pour répondre aux nombreux défis à relever.

Par ailleurs, cette délégation nous a fait part du projet de réforme de l'organisation actuelle des branches professionnelles pouvant remettre en cause la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous faire connaître sur ce dernier point mais également sur l'ensemble des problématiques soulevées, les mesures pérennes et concrètes que vous comptez mettre en œuvre afin de répondre aux revendications de ces salariés dont nous reconnaissons unanimement leur exceptionnelle mobilisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de notre respectueuse considération.



Arnaud SIMION
Vice-président Action Sociale
Enfance et Jeunesse
Conseil départemental
de la Haute-Garonne



Georges MÉRIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne